

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**MANCHE**

**Nombre de conseillers**

- en exercice	<b>11</b>
- présents	<b>7</b>
- votants	<b>8</b>
- absents	<b>4</b>
- exclus	<b>..</b>

Date de convocation :

**08 Mars 2005**

Date d'affichage :

**08 Mars 2005**

**OBJET**

**APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **24 mars 2005**

L'an deux mille cinq, le 24 mars à 14H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

**Etaient présents :**

MR LAMORT MME BLAIZOT MR FOSSEY MR HAMEL  
MME DORANGE MR GERMAIN MR LAVALLE

Absents : MME ENAULT (pouvoir à MR FOSSEY)

MR PALMER

MR ROQUIER

MR LEPREVOST

MME DORANGE a été nommée secrétaire.

Le Conseil municipal, unanime, accepte de signer le compte administratif 2004 qui se résume de la façon suivante :

**OBJET****APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION 2004**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET****AFFECTATION DU  
RESULTAT  
D'EXPLOITATION**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004
  - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2004
  - Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
Un excédent de 66 890.79 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**OBJET****VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2005**

Le Conseil municipal, unanime, vote le budget primitif 2005 s'équilibrant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	284 286 €
	Recettes	284 286 €

Section d'investissement :	Dépenses	372 572 €
	Recettes	372 572 €

**OBJET****ADHESION AU FONDS DE  
SOLIDARITE POUR LE  
LOGEMENT**

Comme chaque année, le Conseil municipal, unanime décide de reporter son adhésion au Fonds de Solidarité pour le logement pour un montant forfaitaire de 87 euros.

**OBJET****FINANCEMENT DES  
TRAVAUX DE LA  
COMMUNE**

Le Conseil municipal, unanime, autorise Mr le Maire à contracter un emprunt auprès de la caisse d'Épargne pour un montant de 74 000 €.

**OBJET****INDEMNITES DE  
GARDIENNAGE DES  
EGLISES COMMUNALES**

Le Conseil municipal, unanime, décide de verser une indemnité de gardiennage de l'église pour la somme de 114.16 € pour l'année 2005.

**OBJET****ADHESION AU FONDS  
DEPARTEMENTAL  
D'AIDE AUX JEUNES EN  
DIFFICULTES**

Comme chaque année, le Conseil municipal, unanime, décide de reporter son adhésion au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficultés pour un montant de 0.23 € par habitant.

**OBJET****VOTE DES QUATRE  
TAXES DIRECTES  
LOCALES**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ( 7 pour, 1 abstention ) a voté les quatre taxes et a décidé de reconduire les taux 2004 de la taxe d'habitation, taxe professionnelle, foncier bâti et non bâti en 2005.

Soit 8.78 % pour la taxe d'habitation  
7.85 % pour la taxe professionnelle  
12.45 % pour le foncier bâti  
29.32 % pour le foncier non bâti

**OBJET****SUBVENTIONS 2005**

Le Conseil municipal, unanime, décide d'accorder les subventions pour l'année 2005 :

- CCAS de Saint Martin Le Gréard	500 €
- Comité des fêtes de Saint Martin Le Gréard	200 €
- Amicale des Chasseurs de Saint Martin Le Gréard	120 €
- ADEVA	50 €
- ADMR	30 €
- Secours Catholiques	30 €
- Association Normande d'Entraide Handicapés	30 €

**OBJET****ADHESION AU FONDS  
SOCIAL ENERGIE**

Comme chaque année, le Conseil municipal, unanime, décide de reporter son adhésion au Fonds Social Energie pour un montant de 0.34 € par habitant.

**OBJET****CONVENTION DE  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC**

Suite à l'avis d'appel à candidatures concernant la construction et fourniture réseau de distribution gaz, Mr Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que après examen des candidatures reçues, la commission d'appel d'offre a décidé de retenir Gaz de France. Le document d'appel d'offre est à la disposition des membres du Conseil municipal pour lecture. Le conseil Municipal se réunira ultérieurement pour autoriser Mr le Maire à signer ladite convention pour cette délégation de service.